

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-008 Autorisation pour le marché de fourniture, pour l'installation, la location et la dépose de bâtiments modulaires à usage de salles de classe et de restauration pour l'école des Acacias

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

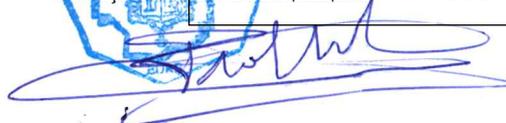
07 FEV. 2025



Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-008-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en mairie : 07/02/2025



N° 25-008

**AUTORISATION POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE,
POUR L'INSTALLATION, LA LOCATION ET LA DÉPOSE
DE BÂTIMENTS MODULAIRES À USAGE DE SALLES DE
CLASSE ET DE RESTAURATION POUR L'ÉCOLE DES
ACACIAS**

RAPPORT

Mme **Marie-Dominique PERCHET** rappelle que la construction de la nouvelle école / ALSH des Acacias s'inscrit dans le cadre de la convention des projets de renouvellement urbain (ANRU) pour le quartier des Acacias, La Londe, Les Oiseaux. Dans ce programme de travaux et afin d'assurer une continuité d'accueil des enfants, il est prévu la fourniture, l'installation, la location et la dépose de bâtiments modulaires à usage de salles de classe et de restauration sur le site.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique en vue de la dévolution du marché de fournitures courantes et services, avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 21 octobre 2024 au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics. À l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 25 novembre 2024. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 17 janvier 2025, a attribué le marché à l'entreprise PORTAKABIN, sise 8, rue de l'Epinoy, 59175 Templemars, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 283 458,00 € HT, soit 340 149,60 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le marché encadre également la possibilité de commander des prestations supplémentaires, formalisées par un avenant, en fixant le prix applicable en cas de location mensuelle (7 800 € HT) et trimestrielle (23 400 € HT) supplémentaire des bâtiments modulaires.

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- prendre acte de l'attribution du marché,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les avenants relatifs aux prestations prévues au marché (prestations supplémentaires encadrées à l'acte d'engagement) et les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant le choix opéré par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 17 janvier 2025 ;

PREND ACTE de l'attribution du marché à l'entreprise susmentionnée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les avenants relatifs aux prestations prévues au marché (prestations supplémentaires encadrées à l'acte d'engagement) et les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue ink signature of François-Xavier Priollaud over a blue official stamp. The stamp is circular and contains the text 'VILLE FONTAINE' and a central emblem.